

Règlement

Organisation

Le vide-grenier est organisé par les FOYERS DE VIE MARIE BALAVENNE de QUESTEMBERG et SAINT VINCENT SUR OUST le 3 Octobre 2026 à QUESTEMBERG (56230) 2 Allée Marie Balavenne au Foyer de vie Marie Balavenne en extérieur.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'événement en cas de force majeure ou d'intempéries.

Inscriptions

Les exposants doivent s'inscrire au préalable et fournir les informations demandées (identité, coordonnées, attestation sur l'honneur de non-participation à plus de 2 vide-greniers par an pour les particuliers).

Tarifs

Le prix de l'emplacement est fixé à 3,50 € par mètre linéaire (6 mètre linéaire maximum par exposant). Le paiement valide l'inscription et n'est pas remboursable sauf annulation par l'organisateur.

Installation

L'installation des stands se fait entre 7h00 et 8h30. Les emplacements sont attribués par l'organisateur et doivent être respectés.

Conditions matérielles

Le vide-grenier se déroule en extérieur. Chaque exposant doit prévoir son propre matériel (tables, chaises, portants, etc.). Aucun équipement ne sera fourni par l'organisateur.

Vente

Seuls les objets personnels et usagés sont autorisés (pour les particuliers). La vente de produits neufs, alimentaires ou dangereux est interdite sauf autorisation spécifique.

Stationnement

Les exposants sont informés qu'ils devront stationner leurs véhicules à l'extérieur du périmètre du vide-grenier, en utilisant les rues adjacentes et parkings publics alentours.

Responsabilité

Les exposants sont responsables de leur stand, de leurs biens et des dommages qu'ils pourraient causer. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Propreté et respect

Chaque exposant doit maintenir son emplacement propre et repartir avec ses invendus et déchets. Le respect des autres participants et du public est obligatoire.

Horaires

Le vide-grenier est ouvert au public de 9h00 à 17h00. Aucun départ anticipé n'est autorisé sans accord de l'organisateur.

Sécurité

Les consignes de sécurité doivent être respectées. Les accès de secours doivent rester dégagés.

Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à _____ Le _____ Signature: